



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

CONCERNANT LA CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT (PPRIF) DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

La concertation est organisée par la préfecture du Var, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Objet :

La concertation publique a pour objectif d'informer la population sur le contenu du projet de PPR incendie de forêt et de lui permettre d'exprimer son avis.

Durée :

La concertation débutera le lundi 26 mai 2025 et s'achèvera le vendredi 18 juillet 2025.

Modalités :

Une copie du dossier sera mise à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, aux jours et heures d'ouverture au public. :

- Au sein de la mairie d'honneur, sise parking des Artichauts à Roquebrune-sur-Argens,
- Dans les locaux de la mairie annexe de la Bouverie, sise 23 rue du Prince Ferdinand de Bourbon des deux Siciles, place des Félibres à Roquebrune-sur-Argens,
- Dans les locaux de la mairie annexe des Issambres, sise place San Peire à Roquebrune-sur-Argens.

Un registre de concertation sera disponible afin que le public puisse y consigner ses observations.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Var (www.var.gouv.fr), et le public pourra transmettre ses observations par courriel, à l'adresse suivante : ddtm-pprif-roquebrune@var.gouv.fr.

Une réunion publique d'information sera organisée le vendredi 23 mai 2025 à 18 h à la salle Molière située place Germain Ollier à Roquebrune-sur-Argens.